

APPEL A COTISATION 2019



La cotisation vaut pour l'année 2019 (1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

Les montants de cotisation annuelle restent inchangés

- 70 euros** pour un revenu net supérieur ou égal à 2300 euros / mois
- 40 euros** pour un revenu net inférieur ou égal à 2300 euros / mois

Cette cotisation permet à tout membre à jour :

- d'avoir accès à un espace membre du site WEB de la SFETD www.sfetd-douleur.org
- de recevoir les newsletters et les enquêtes toute l'année
- de paraître dans l'annuaire en ligne de la SFETD et d'y avoir accès
- de bénéficier d'une interface avec les Commissions professionnelles de la société
- d'assister et de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle de novembre
- de bénéficier de l'inscription gratuite aux journées de colloque organisées
- de bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel à la revue *Douleur et Analgésie*
- d'avoir l'accès illimité aux enregistrements des sessions des congrès mis en ligne
- d'accéder à la version en ligne de l'*European Journal of Pain* de l'EFIC.
- de bénéficier d'un *tarif membre* lors de l'inscription au Congrès annuel

Comment régler votre cotisation annuelle ?

1- Par carte bancaire

- ✓ Rendez-vous sur le site www.sfetd-douleur.org
- ✓ Connectez-vous à votre espace à l'aide de votre **identifiant** et **mot de passe**
- ✓ Cliquez sur « payer » et suivez la procédure habituelle de paiement sécurisé
- ✓ Téléchargez votre attestation / facture acquittée (format PDF) sur votre espace

2- Par prélèvement Automatique ou par virement

- ✓ Sur simple demande par courriel: sfetd@sfr.fr

3- Par chèque bancaire

Chèque libellé à l'ordre de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur (SFETD) et adressé au service comptabilité et logistique : SFETD - 972 Route des grands roseaux 38620 MONTFERRAT

Un changement de situation ?
Vous pouvez modifier votre profil directement en ligne !